

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Aires de covoiturage - Entretien

Dans le cadre de sa politique de mobilité, le conseil général du Finistère aménage des aires de covoiturage et sollicite aujourd'hui la ville de Quimper pour assurer l'entretien de 2 aires en cours de rénovation. Coût : 5 000 €/an.

Le conseil général du Finistère aménage le long des principaux axes routiers du département des aires de covoiturage afin de sécuriser la montée/descente des passagers et offrir aux covoitureurs des espaces de qualité pour le stationnement.

Aujourd'hui, 60 aires de co-voiturages existent sur le département dont 5 en périphérie de Quimper représentant de l'ordre de 350 places de parking.

Dans le cadre de la rénovation des aires de Park Poullic et de Kernévez, le conseil général sollicite la ville de Quimper pour assurer l'entretien courant de ces espaces et prendre en charge le dispositif d'éclairage comme cela est déjà le cas depuis 2007 pour l'aire de covoiturage de Troyallac'h. Les coûts d'entretien sont évalués à 5 000 €/an.

Les travaux de rénovation et d'installation d'un dispositif d'éclairage sont intégralement pris en charge par le conseil général pour un montant évalué à 250 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions à intervenir définissant les modalités d'entretien des aires de co-voiturage de Park Poullic et de Kernévez.

Le maire,

Ludovic JOLIVET